

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. François Sottas, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Michel Ducret, Guy Savary, Mmes Michèle Künzler et Marie Vanek, acceptée par le Conseil municipal le 16 mai 2001, intitulée: «Adaptation du rond-point de Rive et suppression de l'arrêt de bus «Longemalle».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir rapidement auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci mandate l'Office des transports et de la circulation pour installer une signalisation adaptée avant le 24 juin 2001;
- à garantir la progression des véhicules TPG de l'arrêt «Rive» jusqu'à l'arrêt «Terrassière» sans interruption;
- à faire parvenir, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet d'aménagement du rond-point de Rive;
- à fermer à la circulation privée l'accès de la place Longemalle et de la rue de Rive dès l'introduction du projet Constellation.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat le 20 juin 2001 afin qu'il traite les premiers points, deuxième et quatrième de la motion N° 191, en prenant les mesures de circulation nécessaires à assurer la bonne marche des Transports publics genevois, par l'intermédiaire du Département de justice et police et des transports.

Quant au troisième point, concernant l'aménagement du rond-point de Rive, ce projet était initialement prévu dans le 20^e programme financier quadriennal. Il sera donc avancé au 19^e programme financier quadriennal et une demande de crédit sera présentée l'automne prochain.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 30 mai 2001.

Annexe: lettre au Conseil d'Etat.

Genève, le 20 juin 2001

Conseil d'Etat de la République
et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Concerne : motion M-191 « Adaptation du rond-point de Rive et suppression de l'arrêt de bus « Longemalle »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous vous remettons en annexe la motion mentionnée en titre acceptée par notre Conseil municipal le 16 mai 2001.

Comme vous le savez, la première étape du projet « Constellation » des Transports publics genevois débute le 24 juin prochain, entraînant notamment des modifications sur la ligne n° 8. Le Conseil municipal nous prie d'intervenir auprès de votre conseil afin que :

- le Département de justice et police et des transports installe une signalisation adaptée avant le 24 juin 2001 ;
- la progression des véhicules TPG de l'arrêt « Rive » jusqu'à l'arrêt « Terrassière » soit garantie sans interruption ;
- l'accès de la place Longemalle à la rue de Rive soit fermé à la circulation dès l'introduction du projet « Constellation ».

Nous sommes conscients des délais très courts impartis, notamment concernant les premier et deuxième points. Quant au troisième, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la mise à l'enquête de la mesure de circulation souhaitée, afin de modifier l'arrêté de circulation en vigueur. Nous vous remercions de bien vouloir tout mettre en œuvre afin d'assurer la bonne marche des transports publics.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération,

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Annexe mentionnée.